



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats de professionnalisation

Question écrite n° 31332

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les spécificités des particuliers employeurs. Ces derniers, qui représentent 15 % des ménages, participent de manière non négligeable à l'essor d'un secteur d'activité qui contribue largement à la création d'emplois et au développement économique. Pour autant, leurs spécificités ne sont pas prises en compte. C'est le cas notamment en matière de professionnalisation, les récents accords sur la formation professionnelle n'étant pas adaptés à ce secteur, où il serait nécessaire de créer des dispositifs novateurs pour développer la formation des salariés. Une meilleure prise en compte des besoins des particuliers employeurs passe par la reconnaissance de ce secteur comme organisation professionnelle représentative ayant toute sa place dans le champ de la négociation sociale. Il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement à cet égard et les réponses qu'il envisage d'apporter aux particuliers employeurs en matière de formation professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31332

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 décembre 2003, page 9927